



N° APPARTEMENT	TYPOLOGIE	NIVEAU
n° B23	T1bis	R+2

### SURFACE HABITABLE

NOTA: La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes

ENTREE / SEJOUR / CUISINE	20,20 m²
ALCOVE	9,29 m²
SALLE D'EAU	5,06 m²
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>34,55 m²</b>

<b>LL</b>	LAVE-LINGE		INTERRUPTEURS
<b>LV</b>	LAVE-VAISSELLE		SONNETTE PALIER
<b>CUI</b>	CUISSON		PRISES
<b>R</b>	REFRIGERATEUR		PRISE TELEVISION
<b>LS</b>	LINEAIRE SUPPLEMENTAIRE		PRISE RJ45
<b>PV</b>	PARE-VUE		VIDEOPHONE
<b>PF</b>	PORTE-FENETRE		LUMINAIRES
<b>F</b>	FENETRE		DETECTEUR DE FUMÉE
<b>VR</b>	VOLET ROULANT		THERMOSTAT
	FAUX-PLAFOND, SOFFITE		ROBINET DE PUISAGE
	GAINTE TECHNIQUE		ETEL TABLEAU ELECTRIQUE
	RADIATEUR		
	SECHE-SERVIETTE		

Date	Echelle	Indice :
SEPTEMBRE 2018		0

NOTA:

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des contraintes techniques rencontrées lors de la réalisation. Les côtes et surfaces sont données sous réserve des impératifs d'ordre technique, administratifs ou de tolérance d'exécution. Les canalisations, barbacanes, descentes d'EP, retombées, soffites, faux-plafonds, poutres, trappes de visites sur les gaines techniques ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. La hauteur sous soffite, faux-plafond ou poutre est de 2m minimum. Les équipements électriques sont positionnés à titre indicatif.

\*Radiateurs - la position et la dimension des corps de chauffe est donnée à titre indicatif et doit être validé par le BET fluide avant exécution.